

Objet : MAPA 2018-CAA-027 Développement d'une application mobile multithématique à l'échelle du territoire Arlysère et accompagnement à la création de parcours

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L.2122.18, L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du Conseil d'Agglomération en date du 5 janvier 2017 donnant délégation au Président, ou à défaut à son représentant, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 209 000 € HT et toute décision concernant les avenants – sauf ceux portant sur des augmentations supérieures à 5 % du montant initial des marchés d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT – lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté 2017-004 donnant délégation à Xavier TORNIER pour les affaires traitant du développement économique et touristique de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « MAPA 2018-CAA-027 Développement d'une application mobile multithématique à l'échelle du territoire Arlysère et accompagnement à la création de parcours » est confié à l'entreprise suivante : EASY MOUNTAIN – 51 Avenue Jean Kuntzmann – 38240 MEYLAN

Article 2 : Le montant des prestations du marché est le suivant : 72 550,00 € HT

Le marché est prévu pour une durée de 36 mois à compter de l'émission de l'ordre de service.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 4 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 13 juillet 2018

Le Vice-Président en charge du développement économique et touristique de la Communauté d'Agglomération Arlysère

Xavier TORNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20180713-AD_2018-080-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2018

Publication : 17/07/2018

